

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 3

N° 303

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 303

présenté par

M. Lurel, rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« , notamment celles mentionnées à l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pour les collectivités relevant de ce traité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Simplification rédactionnelle.